



EXPERTS-COMPTABLES ET COLLABORATEURS

Liquidation d'entreprise : quelle attestation Urssaf fournir ?

Lors des formalités de liquidation, toutes les entreprises (avec ou sans salarié) doivent fournir une **attestation de régularité sociale**, conformément au décret n° 2024-751 du 7 juillet 2024 (applicable depuis le 1^{er} octobre 2024).

Principaux cas et attestations correspondantes

SITUATION	ATTESTATION À RÉCUPÉRER	MODE D'OBTENTION
Compte Urssaf actif (employeur ou indépendant) et à jour des cotisations	Attestation de vigilance	Via le compte en ligne sur urssaf.fr
Compte Urssaf actif (employeur ou indépendant) et non à jour des cotisations	Aucune attestation fournie (jusqu'à régularisation des paiements)	Une fois à jour du paiement, télécharger l'attestation de vigilance
Compte Urssaf radié (employeur ou indépendant) et à jour des cotisations	Attestation « Entreprise sans salarié »	Voir mode opératoire ci-dessous
Compte Urssaf radié (employeur ou indépendant) et non à jour des cotisations	Aucune attestation fournie (jusqu'à régularisation des paiements)	Une fois à jour du paiement, demander l'attestation « Entreprise sans salarié »
Société sans compte Urssaf et sans salarié	Attestation « Entreprise sans salarié »	Voir mode opératoire ci-dessous

Comment fournir l'attestation de régularité sociale

Télécharger une attestation de vigilance

- 1. Connectez-vous à votre compte en ligne sur urssaf.fr
- 2. Accédez à la rubrique [Documents](#) > sélectionnez [Demander une attestation](#)

Pour plus de détails, consultez la page [Obtenir et vérifier une attestation de vigilance](#) - urssaf.fr

Demander une attestation « entreprise sans salarié »

Option 1 : Via le site Urssaf

- 1. Accédez à la page de [contact de l'Urssaf](#)
- 2. Sélectionnez l'option [Vous n'avez pas de compte Urssaf](#)
- 3. Sélectionnez [Vos moyens de contact](#) > [Par mail](#) > [Contacter par mail](#)
- 4. Dans la rubrique [PAS DE COMPTE](#), sélectionnez [Autre](#)
- 5. Dans la rubrique [JE N'AI PAS DE COMPTE](#), renseignez le code postal de l'entreprise pour localiser l'Urssaf compétente
- 6. Dans la zone [Mes informations](#), indiquez vos coordonnées de contact
- 7. Dans la zone [Mon compte](#), sélectionnez [Demande d'attestation de régularité sociale](#). Complétez les informations demandées : numéro Siret, dénomination de l'entreprise, adresse postale et facultativement un commentaire dans la zone « Mon message »
- 8. Cliquez sur [Suivant](#) puis sur [Envoyer](#).

Suite de votre demande

L'attestation de régularité sociale sera adressée par courriel à l'adresse électronique renseignée lors de votre demande.

Option 2 : En cas d'urgence

Utilisez le site serviceexperts.fr avec le motif [Poser une question suite à une intervention de l'Urssaf](#).

Important : indiquez les informations d'identification de l'entreprise (Siret, raison sociale et adresse).

